Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260402-DE_023_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX

Délibération n° 23-2026

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mille vingt-six,
En exercice :	**19**	Le 2 avril,
Présents :	**16**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**19**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Brigitte FLEURY - Jean-Pierre SZWED – Patricia ALTHERR – Fabien BELOTTI – Françoise SUDAN – Yoann FURNON - Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Francesca DONELLI – Emmanuelle BELOTTI - Rosalie ALTHERR – Clément DOGLIANI – Christian JOLIE - Sandrine BAERISWYL - Damien LAURENCOT

Excusés ayant donné procuration : Martial MEDA ayant donné procuration à Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Anthony SERRA ayant donné procuration à Aline HOFER FAVRE – Corentin RINALDI ayant donné procuration à Jean-Pierre SZWED

Secrétaires de séance : Michel PETER et Patricia ALTHERR

Objet : Désignation des délégués au Conseil du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS).

Mme le maire rappelle l'objet du syndicat intercommunal tel que défini par ses statuts, à savoir, la construction d'un gymnase, d'une C L I S (classe insertion scolaire), l'achat, la gestion du mobilier pour le gymnase, la gestion des locaux scolaires sus mentionnés, l'emploi et la gestion du personnel non enseignant nécessaire au fonctionnement du gymnase.

Le syndicat est administré par un comité syndical constitué des représentants élus des communes adhérentes, à raison de **deux délégués titulaires par commune, et de deux délégués suppléants** appelés à siéger avec voix délibérative au comité syndical, en cas d'absence du ou des titulaires.

En application de l'article L 5211-8 du code général des collectivités territoriales, Madame le maire invite l'Assemblée à procéder à l'élection des délégués de la Commune au conseil du SIVOS et fait appel aux candidatures.

Mme le Maire propose les candidats volontaires suivants :

- Aline HOFER FAVRE
- Brigitte FLEURY
- Yoann FURNON
- Emmanuelle BELOTTI

Après délibération, le **conseil municipal**, à **l'unanimité des membres présents et représentés**, valide la proposition de Mme le Maire comme présentée ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
Aline HOFER FAVRE	Yoann FURNON
Brigitte FLEURY	Emmanuelle BELOTTI

La présente délibération sera transmise au SIVOS du Sud Gessien.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 2 avril 2026
Aline HOFER FAVRE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération à compter de sa transmission en sous-préfecture,
Affichée le :